



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/42/L.73
19 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Bahreïn, Chili, Colombie, Comores, Costa Rica, Egypte, Oman,
Pakistan, Panama, Rwanda, Somalie, Soudan et Yémen : projet
de résolution

Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant acte de la résolution 1987/89 du Conseil économique et social, en date du 9 juillet 1987, sur l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

1. Décide d'élargir la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en portant le nombre de ses membres de quarante et un à quarante-trois;

2. Prie le Conseil économique et social d'élire les deux membres supplémentaires à sa première session ordinaire de 1988.
